



**Permis de conduire :**  
**la Région participe**  
**à hauteur de 300 euros !**  
DÉJÀ 17 000 BÉNÉFICIAIRES

*Ma Région | avancer, partager*

[bourgognefranche.comte.fr](http://bourgognefranche.comte.fr)



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

# L'AIDE RÉGIONALE

## au permis de conduire

### Pour qui ?

- Être âgé.e de 15 à 25 ans
- Être engagé.e dans un parcours de formation ou demandeur d'emploi (voir conditions en mission locale)
- Sous conditions de ressources financières si rattaché.e au foyer parental situé en Bourgogne-Franche-Comté (quotient familial de 700 € maximum, à vérifier auprès de la mission locale)
- Être inscrit.e dans une auto-école de Bourgogne-Franche-Comté après le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Effectuer 15 heures de bénévolat dans l'association de Bourgogne-Franche-Comté de son choix

Toute personne à mobilité réduite de 15 à 30 ans (voir conditions)

### Combien ?

L'aide régionale s'élève à 300 € et est indivisible.

Elle est versée directement à l'auto-école située en Bourgogne-Franche-Comté.

### Quels engagements pour le bénéficiaire ?

- Une seule demande d'aide par bénéficiaire est acceptée
- L'aide régionale au permis de conduire n'est pas cumulable avec le dispositif du « permis à 1 € par jour »

### Comment ?

Le dossier de demande d'aide est disponible auprès des missions locales de Bourgogne-Franche-Comté.

**Le dossier doit être déposé lors d'un rendez-vous auprès d'un référent mission locale.**

### Contacts et coordonnées ?

Contacts et coordonnées des conseillers des missions locales disponibles sur le site de la Région :

[bourgognefranchecomte.fr/permisdeconduire](http://bourgognefranchecomte.fr/permisdeconduire)

Contact mission locale